

Informations de base	
2021/2556(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Règles de production biologique applicables aux graines germées et aux endives, à l'alimentation de certains animaux d'aquaculture et aux traitements antiparasitaires destinés aux animaux d'aquaculture Complétant 2014/0100(COD) Subject 3.10.06 Produits végétaux en général, floriculture 3.10.09.04 Agriculture biologique 3.15.02 Aquaculture 3.70.17 Label et étiquetage écologique européen, écoconception	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
09/02/2021	Publication du document de base non-législatif	C(2021)00667	
09/02/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
10/03/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/04/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		